

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2015

Séance du lundi 29 juin 2015

CD20150629_22
id. 1824

L'an deux mille quinze le vingt neuf juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
TRANSFORMATION D'EMPLOIS**

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation différentes transformations d'emplois.

. suite à la Commission Administrative Paritaire du 26 mars 2015, et afin de permettre la nomination de l'agent concerné, je vous propose la transformation d'un emploi d'assistant socio-éducatif (catégorie B) en un emploi de conseiller socio-éducatif (catégorie A).

Je vous précise que cet agent exerce les fonctions de responsable de pôle en adéquation avec le grade de conseiller socio-éducatif.

. un adjoint technique 1ère classe des Etablissements d'Enseignement (catégorie C) a été déclaré lauréat du concours d'adjoint technique principal 2ème classe des Etablissements d'Enseignement (spécialité cuisine). Compte tenu des fonctions de cuisinier exercées par cet agent, je vous propose la transformation de son emploi,

. deux agents en poste dans notre collectivité ont obtenu le concours d'attaché territorial.

- l'un est le référent du pilotage de l'activité et des systèmes d'information au sein de la Direction de la Solidarité Départementale,

- l'autre est la responsable du Service Enseignement Supérieur et Vie Etudiante.

Afin de permettre à ces agents d'être nommés, et en raison de l'adéquation entre l'emploi occupé et le grade proposé, je vous propose :

- la transformation d'un emploi de rédacteur (catégorie B) en un emploi d'attaché (catégorie A),

- la transformation de l'emploi spécifique de chargé de mission de l'enseignement supérieur et vie étudiante (catégorie A) en un emploi d'attaché territorial (catégorie A).

Conformément à la réglementation, le Comité Technique du 11 juin 2015 a été informé de ces transformations d'emplois.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide la transformation :
 - d'un emploi d'assistant socio-éducatif en un emploi de conseiller socio-éducatif, tel que prévu par le décret n°2013-489 du 10 juin 2013,
 - d'un emploi d'adjoint technique 1ère classe des Etablissements d'Enseignement en un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe des Etablissements d'Enseignement, tel que prévu par le décret n°2007-913 du 15 mai 2007,
 - d'un emploi de rédacteur et d'un emploi de chargé de mission en deux emplois d'attachés territoriaux, tels que prévus par le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987

étant précisé que le comité technique du 11 juin 2015 a été informé de ces transformations d'emplois.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC